CHATEAUBRIAND A SAINT-PIERRE

Souvenir de voyage

(Suite)

" De temps en temps, elle se baissait et cueillait les feuilles d'une plante aromatique qu'on appelle dans l'île thé naturel. D'une main elle jetait ces feuilles dans un panier, qu'elle tenait de l'autre main. Elle m'aperçut : sans être effrayée, elle se vint asseoir à mon côté, posa son panier près d'elle, et se mit comme moi les jambes ballantes sur la mer, à regarder le soleil.

" Nous restâmes quelques minutes sans parler ; enfin, je fus le plus courageux et je dis : " Que cueillez-vous là ? La saison des bluets et des atocas est passée." Elle leva de grands yeux noirs, timides et fins et me répondit : " Je cueillais du thé." Elle me présente son panier.—" Vous portez ce thé à votre père et à votre mère ?"—" Mon père est à la pêche avec Guillaumy." — " Que faites-vous l'hiver dans l'île ?"—" Nous dressions des filets, nous pêchions dans les étangs, en faisant des trous dans la glace ; le dimanche nous allions à la messe et aux vêpres, où nous voyons les garçons chasser les ours blancs."—" Votre père va bientôt revenir."—" Oh ! non, le capitaine mène le navire à Gênes avec Guillaumy."—"Mais Guillaumy reviendra ?"—" Oh ! oui, à la saison prochaine, au retour des pêcheurs. Il m'apportera dans sa pacotille un corset de rayé, un jupon de mousseline et un collier noir."—" Et vous serez parée pour le vent, la montagne et la mer." " Voulez-vous que je vous envoie un corset, un jupon et un collier ?"—" Oh ! non..."

" Elle se leva, prit son panier, et se " précipita par un sentier rapide, le long " d'une sapinière. Elle chantait d'une " voix sonore un cantique des Mis- " sions :

" Tout brûlant d'une ardeur immortelle,
" C'est vers Dieu que tendent mes desirs."

" Elle faisait envoler sur sa route de " beaux oiseaux appelés aigrettes, à cause " du panache de leur tête ; elle avait l'air " d'être de leur troupe. Arrivée à la mer, " elle sauta dans un bateau, déploya la " voile et s'assit au gouvernail ; on l'eut " prise pour la fortune ; elle s'éloigna de " moi. *Oh ! oui, oh ! non, Guillaumy,* " l'image du jeune matelot sur une vergue " au milieu des vents, changeait en terre " de délices l'affreux rocher de Saint- " Pierre :

L'isole di Fortuna ora vedette.

Et ! oui, comme le dit Joséphine Soulary en un sonnet célèbre :

La patrie est partout où nous attend
[l'amour.

Là où dorment les ancêtres, là où s'est passé la vie, habite le bonheur Le Lapon et l'Esquimau dans leurs glaces éternelles ne sont-il pas aussi heureux que les fils des Césars, sous le ravissant soleil de Naples ? Les habitants du Spitzberg ou de Magellan n'ont-ils pas leurs paysages polaires et leurs couchers de soleil. Qu'on enlève une plante des steppes glacées pour les transporter dans l'atmosphère tranquille des forêts, sous les chauds rayons du midi, elles décroîtera de force et de grandeur elle s'étiolera. Le lichen vivace au milieu des rocs désolés du Labrador, expirera sur les plages enchanteresses de Sorrente.

Le gentilhomme cadet de Bretagne, partit à la recherche du pôle nord, rapporta à ses compatriotes Atala et Réné qu'il avait trouvé sous les ombrages de la Floride. Qui sait si la fille du pêcheur de Saint-Pierre, aperçue par un matin de juin, rêvant à Guillaume, au lieu même ou j'étais assis, ne fut pas la première vision de cette silphide enchanteresse que Châteaubriand avait cherché envain à travers les landes de l'Armorique !

J'ai toujours cru que quelque chose de mystérieux se rattachait à ces îlots perdus dans les mers. Qu'on parcoure leurs histoires, on sera étonné d'y retrouver tant de grandeurs. Elles forment comme une étape au milieu de la vie des peuples. C'est l'écho où Saint-Jean entrevoit ce que l'œil de l'homme n'a jamais vu, les mystérieuses et étonnantes visions de l'Apocalypse. C'est l'Erin et ses monastères personnifiant à elle seule toute la vie contemplative et studieuse du moyen-âge. C'est Rhodes et Malte rappelant tous les souvenirs des temps chevaleresques. C'est San Salvador qui apparait tout-à-coup au milieu des flots pour donner à Colomb, désespéré et prêt à retourner vers l'Espagne le courage qui le conduira jusqu'aux plaines fertiles des mondes nouveaux. C'est la Corse, Elbe, Sainte Hélène, les trois pieds de terre destinés au géant dont le nom devait remplir l'univers. C'est Saint Pierre, ruine désolée à l'entrée de cet empire gigantesque que Colbert et Richelieu avaient rêvé de fonder sur la terre d'Amérique.

Châteaubriand ne rapporta de Saint Pierre que l'image de la fiancée de Guillaumy. Il va sans dire que les ours blancs qu'il prétend y avoir vus chassés par les garçons de l'endroit n'existent pas et n'ont jamais existé. Il les inventa pour donner plus de relief à son récit comme plus tard il donna la description des martes et des kangourous suspendus par la queue aux sommets flexibles de jeunes trembles et buvant dans les ondes écumantes du Niagara.

Cet homme plein d'enthousiasme pour la nature sauvage, qui cherchait partout la solitude et l'étrange, fut fort surpris de retrouver en Amérique tout le luxe européen, l'activité fiévreuse du commerce. Il avait rêvé de vivre avec des Indiens, et il se trouvait en face d'hommes plus avancés que la civilisation du vieux monde. Désenchanté, il se replia sur lui-même, et écrivit son voyage comme il l'avait rêvé en Bretagne.

Châteaubriand a eu pour nous, Canadiens, une néfaste influence. Il fut la première voix éloquente qui s'éleva en France au lendemain des saturnales de la guerre. Le peuple, avide de lire, eut l'esprit faussé par ces récits fantastiques. Pendant cinquante ans, la gravure reproduisit cette fable où le chantre de Velléda représente les femmes canadiennes allant allaiter leurs enfants morts sur les tombeaux des cimetières.

Quelles belles pages pourtant Châteaubriand aurait pu écrire sur ces 70,000 compatriotes abandonnés ! L'année même qu'il vint en Amérique, il aurait pu voir ce petit peuple héroïque luttant pour le gouvernement représentatif, et l'obtenant par une agitation pacifique, bien avant la France qui devait marcher dans des flots de sang avant d'y arriver.

Le poëte ne vit dans nos coureurs des bois que des bâtards civilisés se vendant tantôt aux Américains tantôt aux Anglais, dans notre Saint Laurent superbe, qu'un fleuve sans histoire. Hélas ! les rives que ce fleuve baigne ont des champs de bataille qui auraient pu faire oublier à l'auteur du *Génie du Christianisme* bien des pages du règne de Louis XV.

J. Edmond Roy.

Lévis, 26 janvier 1888.

CURIOSITES HISTORIQUES.

Frontenac

Sous le rapport chronologique, nos trois plus illustres gouverneurs français sont à égales distances les uns des autres, c'est-à-dire que Champlain, notre premier gouverneur, est séparé de Frontenac par un demi-siècle, de même que ce dernier a gouverné la Nouvelle France environ un demi-siècle avant le marquis de Vaudreuil, notre dernier gouverneur français.

Frontenac, s'intitulait très haut et très puissant seigneur Louis de Buade, comte de Palluau de Frontenac.

Sa commission comme gouverneur du Canada date du 7 avril 1672 ; elle est signée par Louis XIV et Colbert ; elle fut révoquée le 1er mai 1682, lorsque M. de la Barre fut appelé à le remplacer. On sait qu'il revint dans notre pays avec les mêmes charge et capacité. Il reçut sa nouvelle commission le 15 mai 1689, et il exerça ses hautes fonctions jusqu'à sa mort arrivée à Québec le 28 novembre 1698. Il était né en 1620.

Un comté du Haut-Canada porte son nom, que l'on avait donné autrefois au lac Ontario et au fort Frontenac ou Cataracouy, aujourd'hui Kingston.. En Bas-Canada des rues, une terrasse, des cercles ou clubs portent son nom. Pourtant les Anglais appellent la terrasse Frontenac à Québec. Dufferin, ce qui n'est pas une traduction littérale, ni même libérale.

Si le comte de Frontenac n'était pas venu remplacer, en 1685, l'inepte de Denonville, il est fort probable que les Iroquois aurait fait du Canada un vaste cimetière au profit de l'Angleterre.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en reproduisant ici ce que dit Saint Simon, dans ses Mémoires, de Fontenac et de sa femme.

C'est un morceau que j'ai rarement vu citer, en entier du moins.

"On eut nouvelle de la mort du comte de Frontenac à Québec, où il était, pour la seconde fois, gouverneur-général, depuis près de dix ans. Il avait tellement gagné la confiance des Sauvages, la première fois qu'il eut cet emploi, qu'on fut obligé de le prier d'y retourner. Il y fit toujours parfaitement bien, et ce fut une perte : Le frère de Caillières commandait sous lui, et lui succéda. M. de Frontenac s'appelait Buade, son grand père avait été gouverneur de Saint Germain, premier maître d'hôtel du roi, et chevalier de l'ordre en 1619. Celui-ci était fils d'une Philippeaux, nièce et fille de deux secrétaires d'Etat, et il était frère de Mme de Saint-Luc, dont le mari était chevalier de l'ordre et lieutenant générale de Guyenne, fils du maréchal de Saint-Luc, mari d'une Pompadour, sœur de Mme d'Hautefort.

C'était un homme de beaucoup d'esprit, fort du monde et parfaitement ruiné. Sa femme, qui n'était rien, et dont le père s'appelait Lagrange Trianon, avait été belle et galante, extrêmement du grand monde, et du plus recherché. Elle et son amie, Mlle d'Outrelaise, qui ont passé leur vie logées ensemble à Arsenal, étaient des personnes dont il falait avoir l'approbation ; on les appelait les Divines. J'en ai dit quelque chose à propos du nom d'O. rondat du vieux Villard. Un aimable homme et une femme si merveilleuse ne devraient pas aisement vivre ensemble ; aussi, le mari n'eut pas de peine à se résoudre d'aller vivre et mourir à Québec, plutôt que mourir de faim ici, en mortel, auprès d'une Divine. Voir Saint-Simon, vol. 2, page 270.

On a prétendu qu'après sa mort, son corps fut inhumé à Québec, mais que son cœur fut envoyé en France. Et l'on ajoute que le divine contesse de Frontenac n'aurait pas voulu recevoir ce cœur, disant qu'elle n'avait pas besoin d'un cœur qui ne l'avait pas aimé tant qu'il vivait.

Mais ce mot ne supporterait peut-être pas la critique. En effet, il est certain que Madame de Frontenac prenait un grand intérêt aux affaires de son mari, travaillait à son avancement et lui fassait obtenir des faveurs de la Cour. De leur mariage naquit un fils qui mourut en bas âge.

Ceux qui désirent étudier plus sérieusement cette belle époque de notre histoire nationale, feront bien de consulter, en outre de nos historiens, " Frontenac et son temps " par Parkman. C'est un écrivain fort bien renseigné, quoiqu'il ait quelques préjugés contre nous, nos pères, nos prêtres et nos missionnaires.

LAC MEGANTIC—Mercredi dernier, on a ressenti ici quelques secousses d'un tremblement de terre, entre onze heures et midi. Les bâtiments ont été ébranlés et les fenêtres la vaisselle, la ferronnerie, les poêles, etc, nous ont fait de la de la musique durant près d'une minute.

FARNHAM— Un correspondant de Farnham à l'*Indépendant*, de Waterloo, dit que Farnham a maintenant une banque qui remplace avantageusement la succursale de la Banque des Cantons de l'Est. La Banque de Saint-Hyacinthe a ouvert en cette localité une succursale qui fonctionne bien. Les communications entre Farnham et Saint-Hyacinthe ont considérablement augmenté depuis l'ouverture du chemin de fer du Sud-Est !

LA COMMISSION DU TRAVAIL

Montréal, 9 Février 1888.

A la séance de cette après-midi, M. Wainright, assistant gérant général du Grand-Tronc donne son temoignage. Il dit que la compagnie prend toutes les précautions possibles pour que ses employés vivent à l'aise, et soient suffisamment protégés contre les accidents.

Il est d'opinion qu'il est très-dangereux pour un homme de marcher le soir sur le sommet des trains et la compagnie a déja étudié la question sérieusement.

Si un câble était posé sur les chars, il serait moins dangereux pour les ferre-freins d'y marcher, mais on a toujours cru que ces derniers étaient opposés a ce projet.

Les ser e-freins gagnent environ $40 par mois. Il y a deux serre-freins et un conducteur par train de fret. Dans le cas de danger, c'est suffisant.

Le Grand Tronc fait marcher ses trains le dimanche dans le cas de nécessité.

Le témoin ne croit pas qu'il soit aisé de changer le systeme actuel, car on ne marche que dans les cas de nécessité.

Lorsqu'un de leurs employés est renvoyé, on lui donne les raisons de son renvoi.

Lors d'un accident, tempête de neige ou autre chose, un employe qui a travaillé pour se tirer de ce mauvais pas, a assez de temps pour se reposer de maniere a pouvoir continuer son service regulier.

Lorsqu'un employé est mis hors de service par accident ou autre chose, cet employe est soulagé par la société de bienfaisance du Grand-Tronc. La compagnie verse dix mille piastres par année dans cette caisse.

Lorsqu'un char va à 25 mille à l'heure, et que le sifflet sonne l'arret, le train arrête d'autant plus vite que les freins sont mieux appliqués et avec plus de rapidité.

Il serait surpris que les serrefreins diraient qu'en moyenne, ces trains prendraient trois quarts de mille a arrêter, apres le coup de sifflet.

Il donne son opinion sur le système d'accouplements des chars et autres détails.

La compagnie exige que leurs employés signent un document avant d'entrer à leur emploi. On demande un certificat d'honnêteté.

Lorsqu'une offense est commise, la recherche est faite par des détectives ou *spotters* nommés par la compagnie. Lorsqu'un employé est découvert, il est prévenu et mis en mesure de se défendre. Leurs employés sont payés tous les mois. Ils sont renvoyés la seconde fois qu'une tiers-saisie est pratiquée contre leurs gages.

Les employés sont obligés de se faire membre de notre société de bienfaisance. Si un employé refuse, il n'entre pas à notre service, mais bien peu refusent.

M. J. M. Fortier, fabricant de cigares, est ensuite entendu. Interrogé au sujet du traitement infligé à l'ouvriere Georgina Loiselle, dont le temoignage a été publié, il confirme les déclarations de cette femme. Je l'ai corrigée, dit-il, parce qu'elle ne voulait pas m'obéir.

Nous avons un système de fouillage pour découvrir les ouvriers qui volent du tabac ou des cigares. Il y a dans mon atelier une chambre où l'on enferme les délinquants en attendant qu'ils soient fouillés. Les ouvriers coupables sont traduits devant le Recorder.

Quelquefois, je leur pardonne, parce qu'il est toujours penible pour les parents de voir leurs enfants traduits devant le Recorder.

Il n'est pas à ma connaissance que Jules Chartrand ait été enfermé dans la salle dont j'ai parlé, durant une journée. Je m'absente souvent de la ville durant plusieurs semaines. Je dois dire que beaucoup de parents m'ont amené leurs enfants dont ils ne pouvaient rien faire de bon, me demandant si je pouvais les corriger. J'ai eu, de cette façon, beaucoup de mauvais caractères employés à ma fabrique. Quelques uns sont sortis de ma fabrique pour entrer à la Réforme. Durant les six premiers mois que j'ai fait affaires ici, à Montréal, je me suis trouvé en dessous de 33 pour cent. J'ai soupçonné que quelqu'un me volait. Avec l'aide de détectives, je découvris une femme employée chez moi qui employait chez elle trois ouvriers à faire des cigares avec du tabac volé chez moi. J'ai aussi trouve du tabac chez un autre de mes ouvriers. C'est alors que j'ai organisé mon système de fouillage. Cela a occasionné une grève.

J'ai découvert environ 25 cas de vol depuis ce temps là. J'ai eu beaucoup de difficulté avec cette grève. Les ouvriers cigariers ont conspiré contre moi et je crois voir, dans la conduite actuelle des cigariers devant la commission, une continuation de la conspiration organisée contre moi depuis la grève.

J'impose peu d'amendes depuis quelque temps. C'est M. McGregor qui controle le systeme dont je ne connais pas les détails. Il est spécifié dans les contrats que je fais avec les apprentis que j'ai le droit de leur imposer des amendes pour mauvaise conduite.

J'ai un employé du nom de Goudreault qui était autrefois constable spécial. Il porte quelquefois une insigne de constable. Je ne me suis jamais inquieté de savoir s'il a le droit de porter cette insigne. Son devoir est d'ouvrir et de fermer la fabrique, de surveiller l'établissement jour et nuit, de fouiller les ouvriers à la sortie de l'atelier et de les arrêter pour les conduire à la police.

Je n'ai jamais donné ordre aux contremaitres de retrancher des cigares aux ouvriers quand ils gagnaient de forts gages.

Je ne me rappelle pas qu'un jeune Stanislas Goyette ait été battu à ma fabrique.

Les ouvriers payent le gaz 10 cents par semaine, durant l'hiver. C'est une règle que j'ai établie moi même : j'en avertis mes employes. Dans les jours courts, ils ont le choix de finir leur journée plus tot ou de payer le gaz.

Les amendes perçues doivent tomber dans la caisse, mais nous les remettons presque toutes. Elles ne sont pas entrées dans nos livres comme amendes perçues.

M. McGregor a carte blanche pour gerer mon établissement comme il l'entend.

Dans la chambre où les femmes ont appelé un cachot il y a une porte, mais pas de fenêtre : c'est le dessous d'un escalier. Je ne me rappelle pas que des enfants aient été enfermés là, et que la porte ait été fermée a clef sur eux.

J'ai adopté 10 cents par semaine pour le prix du gaz parce que c'est ce que je payais quand j'etais apprenti. Cela couvre a peu près le compte du gaz. Nous faisons payer le gaz aux hommes, quand même ils ne viennent pas. Le défaut de tous les cigariers est de ne travailler que trois ou quatre jours et de flâner le reste du temps. Ils se font tort à eux-mêmes, à leur famille et à nous-mêmes.

Je fabrique mes cigares avec du tabac importé. Il y a d'excellent tabac canadien et nous en pourrions faire de bons cigares, mais ce tabac n'est pas cultivé assez en grand au Canada pour que nous puissions l'employer dans l'industrie.

E. H. Davis, fabricant de cigares, demande à être entendu.

Je tiens fabrique depuis 1862. J'emploie surtout des hommes, environ 400. Ils gagnent en moyenne une dizaine de piastres par semaine. Plusieurs femmes sont excellentes ouvrières ; elles valent les hommes. On ne les paye pas le prix des hommes. Nous avons quelques apprentis. Je n'ai pas de constable dans mon établissement. Je n'ai pas de système de fouillage organisé.

Je crois que la condition des ouvriers cigariers s'est améliorée depuis dix ans. Je ne suis pas prêt à dire que les gages ont augmenté dans la même proportion que le prix des choses necessaires à la vie.

J'ai fait venir plus de 200 ouvriers d'Allemagne, il y a quelque temps. Nous avions fait préalablement des arrangements avec eux. Nous avons eu quelque difficulté avec eux. J'ai fait venir ces ouvriers étrangers parce que j'en avais de besoin.

Je paye dans certains cas des prix plus élevés que ceux de l'union des cigariers. En général mes prix sont aussi élevés que ceux exigés par l'union.

La séance est ajournée jusqu'à huit heures.

A la séance du soir, M. Wood, un des membres de la société Tassé, Wood et Cie, rend témoignage. Nous avons plusieurs apprentis a notre fabrique. Nous les engageons par contrat, dont je produis une copie. Par ce contrat nous nous reservons le droit d'imposer des amendes aux apprentis pour toute contravention aux reglements de la fabrique. Ces reglements ne sont pas affichés dans la fabrique. Nous considérons que c'est inutile. Quand les apprentis se conduisent mal, nous imposons des amendes que nous remettons aux parents, de sorte qu'en réalité nous n'imposons pas d'amendes. Il n'est pas à ma connaissance que des enfants aient été battus dans ma fabrique. Si je voyais un contremaitre battre un apprenti je le renverrais tout de suite.

J'ai vu des contremaitres corriger légèrement des enfants. Je n'ai pas cru devoir intervenir. Les parents venaient souvent nous prier de tacher de maitriser leurs enfants.

Nous avons des ouvriers auxquels nous n'enlevons jamais de cigares. Nous sommes les juges de la qualite du cigare fabriqué. S'il nous arrive de prendre de bons cigares aux ouvriers pour les faire goûter aux visiteurs, nous les remettons.

Nos ouvriers payent le gaz en hiver, cinq cents par semaine.

Jamais aucun de nos employés n'a été envoyé à l'école de Réforme. Cependant, nous nous occupons actuellement d'en faire entrer un. Nous ne fouillons les apprentis que dans certaines occasions ; nous n'avons pas de système organisé.

Nous employons indifféremment les ouvriers de l'Union des cigariers.

La plus jeune fille employée dans notre fabrique a 14 ans. La moyenne des salaires payés aux hommes est de $12 par semaine ; la moyenne des salaires des femmes est de $8 par semaine. Les hommes gagnent de $8 à $17 par semaine, et les femmes de $5 à $12.

M. Wood demande la permission de faire entendre des témoins et invite les commissaires à visiter son établissement.

Ovide Grothé, fabricant de cigares, dépose comme suit : J'emploie une quinzaine d'apprentis et plus de trente compagnons. J'engage mes apprentis par contrat dont le produis copie. J'ai un contre-maitre qui a, comme moi, controle sur les apprentis. J'ai déja enfermé un apprenti nommé Lefebvre dans une chambre noire, parce qu'il avait tenu une conduite indécente durant l'heure du diner. J'informai le père de sa conduite et il me pria de lui donner la volée. Je lui repondis que ce n'était pas mon affaire. Le même jeune homme a été condamné plus tard à quatre ans de prison par le magistrat de police.

La chambre dans laquelle j'ai enfermé Lefebvre n'était pas chauffée.

Je n'impose pas d'amendes. J'en ai imposé quelques unes dans les commencements, mais je les ai remises aux parents.

J'ai toujours employé la douceur autant que possible pour corriger les enfants. A ma connaissance aucun enfant n'a été battu chez moi.

J'ai été surpris de voir qu'Auguste Duval avait été battu sérieusement. J'ai protégé cet enfant tout spécialement et je lui ai pardonné bien qu'il ait volé des cigares dans ma fabrique.

Jamais mes apprentis n'ont reçu moins que les gages mentionnés dans leur contrat. Ils reçoivent tres souvent plus. Plusieurs apprentis doublent leurs gages chaque semaine. Le jour de travail commence a 7 heures en ete et 7½ heures en hiver.

Je ne retranche aucune partie de leur salaire aux apprentis qui font preuve de bonne volonté.

Samedi dernier, un certain nombre d'hommes m'ont laissé parce que j'ai réduit les gages d'une piastre.

L'été dernier j'avais de 80 à 90 employés. Des femmes à mon emploi gagnent jusqu'à $10. Je n'en ai actuellement que trois.

Edouard Grives, charpentier.— Je travaille dans une scierie. J'ai commence à travailler à dix ans et demi. A quatorze ans, j'ai été blessé à la main, par une scie circulaire. Je faisais seul un ouvrage qui demandait deux hommes. Je gagnais $1.50 par semaine. Je n'ai reçu aucune compensation de mes patrons.

Charles Labelle.—J'ai 16 ans. Je travaille dans une scierie où je suis entré à l'âge de 11 ans. Je me suis fait couper le pouce et l'index par une scie circulaire. Tout le temps que j'ai été arrêté on m'a payé mon salaire, $3 par semaine.

Henry Hart, gérant de la fabrique de cigares Jacobs et Cie. Nous ne prenons jamais d'apprentis. Nous employons près de 70 hommes. Nous n'employons pas de femmes.

John Brennan, arrimeur, demande à être entendu. Je suis arrimeur depuis 25 ans. Les prix payés aux ouvriers de bord sont de 17½ cents à 20 cents par heure. Leur tra à l demande une constitution robuste. Il me semble qu'un ouvrier de bord ne peut raisonnablement travailler plus de dix heures par vingt-quatre heures. A ma connaissance plusieurs accidents sont arrivés sur les quais et je les attribue tant à la négligence des ouvriers qu'à l'insouciance des patrons.

A New-York, les ouvriers de bord gagnent deux fois plus qu'ici.

Les hommes sont généralement payés chaque semaine. Il est à ma connaissance que des hommes viennent travailler sur les quais deux ou trois heures, sont payés tout de suite, et vont, sans delai, dépenser frivolement le fruit de leur travail.

Le travail le plus dur pour l'ouvrier de bord est le chargement et le déchargement du grain. La poussiere et la chaleur ruinent la santé.

Il est à ma connaissance que des hommes ont travaillé cinquante heures consécutivement. Ils n'étaient plus alors en état de travailler. Je considère que c'est mettre leur vie en danger.

J'ai connaissance aussi qu'on fait travailler les ouvriers de bord le dimanche, sans nécessité. Le fait est que peur ces ouvriers, en pratique, le dimanche est jour de travail, comme les autres jours de la semaine.

Je suis d'opinion, qu'on ne prend pas, dans le port de Montréal, toute les précautions nécessaires pour protéger la vie des ouvriers de bord.

La maniere dont le chargement d'un vaisseau est fait est tres importante pour la sûreté du vaisseau. La vie des passagers peut dépendre d'un chargement mal fait. Un ouvrier qui a travaillé trop longtemps n'est plus en état de bien faire le chargement.

Dans mon opinion, le chargement du grain est plus préjudiciable à la santé de l'ouvrier que le chargement du charbon.

Je crois que l'organisation des ouvriers de bord a eu, en général, de bons résultats.

La séance est ajournée jusqu'à deux heures, cette apres-midi.

PROVINCE DE QUÉBEC

LAC-SAINT-JEAN—M. H. J. Beemer a actuellement 2,000 hommes employés aux travaux de construction du chemin de fer du Lac Saint-Jean et de ses embranchements.

RICHMOND — Quelques citoyens de Richmond se proposent d'aller assister aux courses qui auront lieu à Ottawa le 11 février courant. Il y aura sans doute des amateurs de Sherbrooke et des localités voisines.

QUEBEC —Mardi matin, Mgr Legaré a beni dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, le mariage de Arthur Audette, écuyer, greffier de la cour d'Echiquier, avec Mademoiselle Grace Stuart, fille cadette de sir Andrew Stuart, juge en chef de la cour Supérieure.

Dans l'après-midi, les nouveaux mariés partaient pour un voyage de noces aux Etats-Unis, accompagnés des meilleurs souhaits de leurs nombreux amis.

STANFOLD, QUE. — Au bazar de Stanfold deux candidats sont sur les rangs pour obtenir le titre d'homme le plus populaire de la Province. L'honorable Taillon un des candidats, a pour agent MM. Laurier, Lavergne, d'Arthabaskaville et M. Brissette maire de Stanfold ; les agents de l'honorable M. Mercier, l'autre candidat sont M. Crépeau avocat, d'Arkabaskaville, et M. P. Nadeau, de Stanfold. Le prix de chaque vote est de cinq centins. Esperons que cette élection, qui n'est nullement politique rapportera de bonnes recettes aux organisateurs du bazar.

—**BARFORD**—Mlle Célanire, âgée de 19 ans, fille de M. L. D. Dupont, l'un de nos fermiers les plus intelligents et les mieux posés, vient d'entrer au noviciat du couvent des Sœurs de la Présentation, à Saint Hyacinthe. Cette jeune personne accomplie a dit adieu au monde et à ses vanités pour se faire religieuse. Elle avait fait un brillant cours d'études au couvent de Coaticook et tout paraissait lui sourire dans la carrière mondaine, mais elle a préféré tout sacrifier et suivre l'impulsion de son cœur. C'est un rude sacrifice pour ses bons parents, mais ils se consolent en songeant que la vie est courte et le monde trompeur. Tôt ou tard, d'une manière ou d'une autre, la separation eût été nécessaire un jour. Ils ont donc accepté le sacrifice en bons chrétiens et se sentant fortifiés par la pensée que leur enfant est heureuse.

CARTES PROFESSIONELLES

Macdougall, Macdougall & Belcourt

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,

Ontario et Quebec

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA

HON. W. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, LL.M.
FRANK M. MACDOUGALL.

O'Gara & Remon

AVOCATS, SOLLICITEURS.
NOTAIRES, ETC.

Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.

PRES DE L'HOTEL RUSSELL

MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

McIntyre, Lewis & Code

Avocats, Solliciteurs et Notaires

Attention toute spéciale donnée aux affaires commerciales.
Bureau : Au-dessus de la Banque des Marchands, Ottawa.
Argent à prêter sur propriétés foncières.

A. F. McINTYRE, Solliciteur de la Banque de Montreal.
J. TRAVERS LEWIS, Solliciteur de la Banque Union.
R. G. CODE. 23-1-88

GEO. McLAURIN, L. L. B.

AVOCAT, Etc.

Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa.

J. P. FISHER

AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.

Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

McVeity & Henderso

AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.

Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

TAYLOR MCVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY

AVOCATS, SOLLICITEURS

Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.

Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.

MCLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

W. J. CODE

Avocat, Solliciteur, Etc.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

— ARGENT A PRETER —

Bradley & Snow

AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.

R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.

Argent à prêter à 6% avec privilège de rembourser en aucun temps.

GUNDRY & POWELL

Avocats, Solliciteurs, Etc.

AGENTS POUR LA COUR SUPREME ET LES DEPARTEMENTS

Bureau: 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russell

Arthur W. Gundry T. C. Powell.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD

Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.

Agents pour la Cour Suprême, le Parlement, les Départements Publics, etc.

— ARGENT A PRETER —

Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa ; Kemptville, Ontario.

JOHN HODGINS GEO. E. KIDD
ALEX. C. RUTHERFORD

AGENCE D'INFORMATION DES MARCHANDS DETAILLEURS

LINDEN & COLE

Comptables, Collecteurs et Agents Mercantiles

No 40½ RUE ELGIN, OTTAWA

Loyers et dettes collectés, livres ajustés et audités.

B. LINDEN. W. A. COLE

Docteur NOLIN

CHIRURGIEN DENTISTE

Coin des rues Sussex et Rideau

OTTAWA

Heures de Bureau : - - De 9 a.m. à 5 p.m.

Dr FISSIAULT

— DENTISTE —

25 RUE SPARKS

Extraction des dents à l'aide du gaz.
Heures de bureau, de 9 à 5 heures.

GEORGE COX

LITOGRAPHE, GRAVEUR,
CLICHEUR ET MEDAILLEUR
35 RUE METCALFE,
OTTA A, ONTARIO

CHS. DESJARDINS

AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER

Hotel Russell, No 26 rue Sparks

— OTTAWA —

Représente la **CITIZEN**, départements du Feu, la Vie et des Accidents ; aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de premiere classe.

Capitaux réunis : - - - $40,000,000

Marchand de Boyaux à incendies et toutes especes de marchandises en caoutchouc, commandées reçoivent une attention immédiate.

☞ **M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance**

LAURENT DUHAMEL

ETAL D.— MARCHE BY.

Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail : mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-33

W. E. BROWN

MANUFACTURIER ET MARCHAND

— DE —

CHAUSSURES EN GROS !

A transporté son établissement au

No 61, RUE RIDEAU

19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier.

Isidore Despatie

PLATRIER

141—RUE KING—141

OTTAWA 23 11 87-87

Pour MESSIEURS SEULEMENT

A LOUER

De confortables chambres meublées, à l'Hôtel INTERNATIONALE, 12 et 14 rue George, avec connexion au Restaurant.

J. W. LANCTOT,
19 11 87-88 Propriétaire.

☞ **AVIS !** Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, c'est **PATINS !**

Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau

P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs ; 1,000 Clochettes pour sleig Venez et voyez par vous-mêmes. 21 11 87-1

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE

E. B. EDDY & Cie

(LIMITEE)

ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPOREE EN L'ANNEE 18

HULL, P. Q.

Manufacturiers et Marchands en Gros de

BOIS DE CHARPENTE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc, Etc, E

Seaux, Baquets, Planches à laver, Boites et Caisses d'emballage,

ALLUMETTES "TELEGRAPHE" DE PREMIERE QUALITE

16—1—88—q

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec.
Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

Classe D.

LE NEUVIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

MERCREDI, 15 FEVRIER 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 ; Gros Lot : Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 ; Gros Lot : Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Billet

DEMANDE DE BILLETS

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.
Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

à S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous,
..... *billets de 1re série à $1.00..*
..... *billets de 2me série à 25 cts.*
La somme de $..... *est ci-jointe.*

ADRESSE

Nom .....
Rue ..... *No*.....
ou Boite du Bureau de Poste No.....
Localité .....

REMARQUE—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

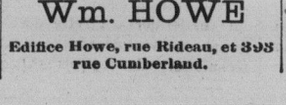

CHENIN DE FER

"CANADA ATLANTIC"

LA VOIE LA PLUS COURTE

— ENTRE —

Montreal et Ottawa

— ET —

OTTAWA A BOSTON ET NEW-YORK, ET TOUS LES POINTS A L'EST ET AU SUD

Les convois partiront de la gare de la rue Elg comme suit :

TRAIN EXPRESS DE MONTREAL

8.00 A.M. TRAIN EXPRESS se raccordant avec l'Express du Grand Tronc a Coteau pour l'Ouest et à Montréal avec les trains du Grand Tronc pour l'Est et le Sud-Est, arrivant là a 11.30 a. m.

4.50 P.M. TRAIN RAPIDE avec salle à diner, arrivant à Montréal à 8.20 p. m., se raccordant avec les trains du Vermont Central et du Grand Tronc pour l'Est.

Les convois arriveront à 12.30 p.m. et 8.10 p.m. de l'Est, se raccordant à la gare de Boucherville, Montreal, avec les trains de l'Est et du Sud.

Char Palais Pullman sur les trains de Montréal.

Un train quittera la gare du chemin Richmond à 7.45 a. m. et 4.35 p. m. se raccordant avec les trains Express de Montréal.

EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK *VIA* ROUSE'S POINT

1.20 P.M. Quittera Ottawa, gare de la rue Elgin, arrivant à Rouse's Point à 5.40 p. m, et se raccordant à cet endroit avec les trains du Vermont Central et Delaware et Hudson, pour l'Est et le Sud, arrivant à Boston à 7.49 et à New-York à 7.00 le lendemain matin.

Des chars dortoirs Pullman sont attachés aux trains entre Ottawa et Boston. Les passag